

# Repérage de la crise suicidaire auprès des personnes au chômage ou inactives

« Structurer le repérage des personnes à risque pour leur proposer le plus précocelement possible des solutions adaptées et, si nécessaire, un accompagnement vers le soin. » INSTRUCTION N° DGS/SP4/2022/171 du 6 juillet 2022

## DONNEES EPIDEMIOLOGIQUES

Les personnes en situation de chômage ou inactives constituent un public vulnérable face au risque suicidaire. En PACA, la proportion de chômeurs dans la population active était de 8,8% en 2022, soit environ 273 000 personnes.

- Prévalence de suicide de **20,6 pour 100 000 habitants**
- Les femmes sans activité font **4 fois plus de tentatives de suicide (TS)** que les femmes cadres ou professions intellectuelles supérieures (31,2 TS pour 100 000 habitants contre 7,5) ([ONS](#), 2022)
- Les hommes sans activité font **11 fois plus de TS** que les hommes cadres ou professions intellectuelles supérieures (31,3 TS pour 100 000 habitants contre 2,8) ([ONS](#), 2022)

## FACTEURS DE RISQUE SPECIFIQUES

### Facteurs individuels

- Troubles dépressifs liés à la perte d'emploi / l'inactivité
- Perte d'estime de soi et sentiment d'échec
- Anxiété face à l'avenir
- Rupture de rythme et perte de repères
- Addictions (alcool, substances)

## Facteurs sociaux et environnementaux

- Précarité économique et difficultés financières
- Isolement social et perte du lien professionnel
- Stigmatisation et sentiment d'exclusion
- Difficultés familiales et conjugales
- Perte de statut social
- Accès limité aux soins de santé mentale

## LES PERSONNES/PROFESSIONNELS RESSOURCES DANS LA COMMUNAUTE DE VIE

- L'**entourage proche** (famille et amis)
- Les **professionnels de santé médicaux ou paramédicaux** (en libéral ou en institution)
- Les **agents accompagnant les personnes inactives à l'insertion professionnelle, les professionnels de France Travail / de l'association pour l'emploi des cadres (APEC)**

## LES LEVIERS D'ACTION

- La mise en place d'un **dispositif sentinelle** au sein des structures accompagnant les demandeurs d'emploi et personnes inactives peut favoriser le repérage de la crise suicidaire.
- La **formation aux modules Sentinelle et Evaluation/Orientation** est recommandée aux professionnels de ces structures.

### Se faire accompagner dans la structuration du dispositif

Si vous souhaitez déployer le dispositif Sentinelle dans votre structure, rapprochez-vous du **Comité départemental d'éducation pour la santé** de votre département. Il vous accompagnera dans la constitution du dossier de candidature qui sera soumis aux formateurs nationaux et à la validation de l'ARS.

Pour plus de renseignements :

[CoDES 04](#)   [CoDES 05](#)   [CoDES 06](#)   [CoDEPS 13](#)   [CoDES 83](#)   [CoDES 84](#)